



# FORMULAIRE DE DÉCLARATION CAMPING - AIRE NATURELLE - AIRE DE CAMPING-CARS TAXE DE SÉJOUR 2017 – RÉGIME FORFAITAIRE

à compléter impérativement par tous les propriétaires ou gérants

à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mai 2017

Période de perception dans la commune de Biscarrosse : 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et Prénom (Gérant / Propriétaire) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse mail : ..... N° SA (Réserve administration) : .....

## IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT

NOM COMMERCIAL : .....

Adresse : .....

Site internet : .....

Catégorie : ..... Classement : ..... (Fournir l'arrêté de classement)

Période d'ouverture de l'établissement : .....

## ÉLÉMENTS DE CALCUL DE LA TAXE (articles L.2333-43 et R.2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### 1. Période de taxation selon la période d'ouverture de l'établissement comprise dans la période de perception :

JUIN       JUILLET       AOÛT       SEPTEMBRE

### 2. Capacité d'accueil (Nombre Emplacements X 3) : .....

### 3. Taux d'abattement sur les unités de capacité d'accueil pendant la période d'ouverture comprise dans la période de perception :

33,50 % (1 mois : 31 nuitées)       42,00 % (3 mois : 92 nuitées)  
 42,00 % (2 mois : 62 nuitées)       50,00 % (4 mois : 122 nuitées)

### 4. Catégories et Tarifs : Camping – Aire Naturelle – Aire de Camping - Cars et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes :

#### CAMPING

sans classement ou attente classement - 0,22 €       2 étoiles - 0,22 €       4 étoiles - 0,61 €  
 1 étoile - 0,22 €       3 étoiles - 0,61 €       5 étoiles - 0,61 €

#### AIRE NATURELLE

0,22 €

#### AIRE DE CAMPING - CARS

0,65 €

### 5. Montant de la taxe dû :

Ne pas joindre de règlement avec cette déclaration

En foi de quoi je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : ....., le ..... Signature